

Agréé par le Ministre de l'Agriculture
comme Expert Forestier pour l'Indre

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX

EXPERT TECHNIQUE POUR L'INDRE DU
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE
EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 8 Janvier 1949

Madame la Marquise de NICOLAY
Château des Noyers par Loiré.

Madame la Marquise,

J'ai l'honneur de vous informer qu'ayant encaissé,
ce jour, de M. ROBINET, son fermage semestriel échu le 24 Décembre
dernier et s'élevant à 66 qx de blé à raison de 2.074 francs le
quintal soit au total une somme de 136.884 francs, j'ai, ce même jour,
versé à votre compte à la Caisse de Crédit Agricole, pareille somme?

Veillez agréer, Madame la Marquise, l'expression
de mes respectueux et dévoués sentiments.

Delacou

J'ai vu Feignon Samedi - il m'a
rapporté le papier signé et enregistré 16.000⁺
2^e enregistré. Toutes ses têtes vont atteindre
par la fièvre aphteuse. D'ailleurs il y en
avait une d'atteinte lorsque vous êtes allé
chez lui.

J'ai fait le nécessaire pour l'assurance
et suis toujours sans nouvelles de Langlois
aussi je suis le relancer cet après midi et
vous tiendras au courant.

Très très agréablement Madame la Marquise,
mes très respectueux sentiments et veuillez
vous priez me rappeler au très bon souvenir de
votre serviteur qui a fait une excellente impression partout
de la

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE

31 juillet 1952

Monsieur le Marquis.

Hier après midi j'ai rencontré le faucheur
qui se trouvait à la Feuillée et, comme vous
le pensez, je lui ai demandé sa réponse pour
la chaine. Il m'a dit qu'il attendait le retour
de sa femme de l'un de ses artisans, mais
qu'il ne savait pas quand il rentrerait - Il m'a
bien promis cette réponse le plus tôt possible - mais
quand ? Je lui ai dit que vous-même devriez

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX

EXPERT TECHNIQUE POUR L'INDRE DU
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE
EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16
CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 20 Septembre 1949

à Madame la Marquise de NICOLAY

Madame la Marquise,

J'ai bien reçu votre lettre du 17 courant en réponse à laquelle je m'empresse de vous faire connaître que le revenu cadastral de vos bois et domaines à la date du 1^{er} Octobre 1947 s'élevait à 6.322 frs 87 pour les non bâtis et 1.180 frs pour les bâtis.

J'ai eu l'occasion de revoir Langlois qui compte bien sur le renouvellement de son bail de chasse, sur de nouvelles bases bien entendu, au sujet desquelles je vous en référerai.

Veillez agréer, Madame la Marquise, l'expression de mes respectueux et dévoués sentiments.

306726 F

yo. 034.44 F

Delacou
7:502.87

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX

EXPERT TECHNIQUE POUR L'INDRE DU
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE
EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16
CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 1^{er} Octobre 1949

Madame la Marquise de NICOLAY
Château des Noyers par Loiré.

Madame la Marquise,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai encaissé, ce jour, de FEIGNON, le fermage du domaine de la Tête pendant la période du 24 Juin 1948 au 24 Juin 1949, soit 106 quintaux de blé à 2.275 francs le quintal, au total 241.150 francs somme que je viens de verser à votre compte courant à la Caisse régionale de Crédit Agricole.

Veillez agréer, Madame la Marquise, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Delacou

L. DELACOU

67. BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX

EXPERT TECHNIQUE POUR L'INDRE DU
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE
EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16
CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 5 Novembre 1949

à Madame la Marquise de NICOLAY

Madame la Marquise,

J'ai vu M. LANGLOIS et nous nous sommes mis d'accord sur le prix de 50.000 frs pour la location de la chasse.

Ce prix sera payable une fois l'an.

Je vous adresse donc sous ce pli le bail actuel sur lequel j'ai apporté certaines modifications que je vous prie d'examiner et de me faire savoir si vous les approuvez.

Sur ce bail le prix figurera encore pour 4.000 frs ce qui je pense sera avantageux pour les deux parties. En ce qui concerne la différence je ferai souscrire des billets. Ce sera en somme la répétition de ce que nous avons convenu dans le précédent bail.

En même temps que votre réponse je vous prierais de me retourner l'exemplaire de la copie de bail ci-incluse.

Voudriez-vous également avoir l'obligeance de me faire savoir ce que je dois faire de votre bois. Dois-je vous en faire l'expédition ou vous le vendre ?

Votre respectueusement dévoué,

Delacou

L. DELACOU

67. BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX

EXPERT TECHNIQUE POUR L'INDRE DU
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE
EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16
CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 15 Octobre 1949

à Madame la Marquise de NICOLAY

Madame la Marquise,

J'ai bien reçu votre lettre du 14 courant ainsi que vos feuilles d'impôts que je vous retourne sous ce pli.

Je me suis aperçu avoir fait payer à FEIGNON son fermage décompté par erreur à 2.275 fr le quintal au lieu de 2.477. 50. Avisé immédiatement de cette erreur FEIGNON est revenu aujourd'hui et m'a payé la différence soit 21.465 Frs.

En plus je lui ai fait payer 5.000 francs pour sa part dans l'impôt de solidarité.

En ce qui concerne la taxe vicinale FEIGNON avait demandé à la ~~payer~~ en nature, mais n'ayant reçu aucun avis de la Mairie il m'a demandé de surseoir au paiement se proposant de revoir le Maire à ce sujet.

Pour les impôts payés par mes soins et par anticipation, j'ai versé: 1°-Le 29 Janvier 1949.....17.000 Frs
et le 9 Mai 1949.....17.000 Frs
au total 34.000 francs, le tout au Percepteur d'Argenton.

Votre respectueusement dévoué,

Delacou

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX

EXPERT TECHNIQUE POUR L'INDRE DU
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE
EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 12-11-49

Madame la Marquise -

Je viens de recevoir votre lettre du 11 et
et combien je regrette de n'avoir pu vous
accompagner dans les pénibles moments que
vous venez de traverser - Je voudrais pouvoir
faire quelque chose pour vous afin de
soulager votre peine - mais hélas que puis-je
faire ?

Entendre pour le bail de charbon -

J'ai avisé Feignon de ce qui il
avait à payer pour sa quote part dans
la taxe viticole - je ne l'ai pas revue - mais
à mon prochain passage à la tête je réglerai
cela -

Jour a qui couvra le bois. J'oserai
le garantir - il y en a 20 cordes soit 10 stères
malheureusement ce n'est pas de très bonne
essence - il y a du chêne mais aussi une
anz graine quantité de faux bois, notamment
des hêtres. Son prix est de 1500⁺ la corde
libardé soit 600⁺ la stère - pour avoir à payer
ce me - le prix se transporte de la coupe à la
gare de Lothiers + le chemin de fer de Lothiers
à Loire -

Bonne nuit. Mesdames la marquise -
nos respects et dévoués sentiments

Delavoy

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES EXPLOITANTS DE L'INDRE

43, Avenue de la Gare - CHATEAUROUX

TÉL. : 12-15
C. C. P. LIMOGES 623-55

Réf. à rappeler :

OBJET :

Le

Les Oct. Echinum Fiquo

24 Juin
24 Août } *Robinet*

MODE D'EMPLOI
pour le Chaud

Ebouillanter progressivement le récipient avant usage Remplir le plus chaud possible. Après usage, rincer la bouteille et la garder débouchée. Ne jamais mettre de liquide bouillant lorsque la bouteille est froide.

Garantie
CHAU
30 heures
de
Conservation

Fabrication Française - Marque déposée

CROISIERE

Vente exclusive aux pharmaciens

Garantie
FRO
100 heures
de
Conservation

MODE D'EMPLOI
pour le Froid

Rincer la bouteille à l'eau froide. Remplir le plus froid possible. Après usage, rincer la bouteille et la garder débouchée. Ne jamais mettre de liquide froid lorsque la bouteille est chaude.

CROISIERE



LA MUTUELLE DE L'INDRE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE A FORME MUTUELLE

(Régie par le Décret-Loi du 14 Juin 1938)

Adresse Télégraphique
" MUTUELINDRE "

MEMORANDUM

Veuillez ne traiter qu'une seule
affaire par memorandum.

Châtreaux, le 1^{er} Juillet 1949.

Pièces jointes

Madame la Marquise
de Nicolay
Les Noyers
Saizé (M. et M^ll^les).

Madame

Il se l'honneur de vous
en former q'entre les causes et
fondations la Rijociété de "La
Mutuelle de l'Indre" accepte d'exclure
de l'assurance, les perceus.

Les avenants que vous avez
signé ont été établis en consé-
quence.

Je vous prie, Madame,
d'agréer de mes sentiments
dévoués et respectueux

(Signature)

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX

EXPERT TECHNIQUE POUR L'INDRE DU
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE
EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16
CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 26 Janvier 1950

Madame la Marquise,

Je m'empresse de répondre à votre honorée du 25 ct. et de vous adresser, sous ce pli, mon relevé de compte à ce jour se soldant par une somme de 44.677 francs à votre crédit, somme que je conserve pour payer le premier tiers des impôts, ce que je ferai demain, lesquels s'élèvent à la somme de 26.000 frs.

Les réparations de la Tête et de la "euillée sont complètement terminées depuis déjà un certain temps et dans de très bonnes conditions. Feignon notamment est enchanté d'avoir des bouveries en parfait état et sa femme avec une maison dont les volets et les fenêtres ferment bien. La note s'élevant à 219.324 francs et que je vous envoie incluse, est payée intégralement..

Robinet a aussi payé son fermage en Décembre.

Les cordes de bois ne sont pas encore vendues, le taillis se vendant très mal depuis quelques temps, mais je compte bien le vendre prochainement aux boulangers de Tendu et de St Marcel.

Le bail de chasse est signé et enregistré dans les conditions qui ont été soumises à votre approbation.

La vanne de l'étang Vain étant brisée par suite de vétusté j'ai dû procéder à la hâte à la vente du poisson qui menaçait de disparaître. J'en ai vendu 255 kilos à 60 francs soit 15.300 francs

à M. Charles not. de poissons à ch. où nous sommes allés cueillir

Je fais réparer cette vanne en utilisant du bois pris sur la propriété et je fais laisser à sec l'étang pendant un an de façon à le remettre en état, car il en a grand besoin. Notre poisson profitera beaucoup mieux par la suite et il ne pourra plus s'en aller.

J'espère que malgré la période de froid que nous subissons en ce moment votre santé et celle de ces demoiselles sont très bonnes.

Veillez agréer, Madame la Marquise, l'expression de mes respectueux et dévoués sentiments.

Les réparations de la tête et de la vanne sont complètement terminées depuis un certain temps et dans de très bonnes conditions. Je n'ai pas eu de soucis de ce côté et en parlant de la femme avec une maison dont les volets et les fenêtres ferment bien. La note s'élevait à 218.324 francs et que je vous envoie incassable est payée intégralement.

Robinet a aussi payé son fermage en décembre. Les cordes de bois ne sont pas encore vendues, je fais se vendre très mal depuis quelques temps, mais je compte bien le vendre prochainement aux boulangers de Tendu et de St Marcel.

Le bail de chasse est signé et enregistré. Dans les conditions qui ont été soumises à votre approbation.

La vanne de l'étang Vain étant prise par suite de vétusté j'ai dû procéder à la hâte à la vente du poisson qui mesurait de disparaitre. J'en ai vendu 255 kilos à 60 francs soit 15.300 francs.

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

CH. Post. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 3 Juillet 1950

Madame la Marquise de NICOLAY
34, Rue Massano PARIS 8^e

Madame la Marquise,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, un chèque de la somme de 10.000 francs ~~sur~~ sur la B.N.C.I. payable à Argenton, somme que vient de me faire parvenir M. LANGLOIS et à valoir sur le prix de location de chasse; le complément de cette location devant m'être versé la semaine prochaine.

Veuillez agréer, Madame la Marquise, l'expression de mes respectueux et dévoués sentiments.

Delacou

Décret du 16 Juin 1941

Article 15

est interdit aux Notaires,
par eux-mêmes, soit par
personnes interposées, soit di-
rectement, soit indirectement:

De placer en leur nom
personnel des fonds qu'ils au-
raient reçus, même à la con-
dition d'en servir l'intérêt.

De recevoir ou conserver
des fonds à charge d'en servir
l'intérêt.

De se constituer garants
ou cautions, à quelque titre
que ce soit, des prêts qui au-
raient été faits par leur inter-
médiaire ou qu'ils auraient été
chargés de constater par acte
public ou privé.

NOTA. — Tout reçu ne con-
stituant pas des frais d'actes,
n'est donné pour ordre seu-
lement, ne fera qu'une seule
fois la même chose avec la quit-
tance de la partie intéressée.

TRÈS IMPORTANT

Garantie de Dépôt
(Voir au dos)

N° 37837

Chèque de
15.000 frs

Étude de M^e BERNET Georges, Notaire à Châteauroux (Indre).

Reçu de Madame la Marquise de Nicolay
demeurant à Angrie - Saré (Maine et Loire)

Quinze mille francs
pour en compte; chèque sur la Caisse Régionale de Crédit agricole de
l'Indre du 6 Octobre 1950 n° 039156 à l'ordre de M^e Bernet

Châteauroux, le 7 Octobre 1950.

G. Bernet
M. Gellier

1) Suite au verso s'il y a lieu.

J. DUBOIS - La Font-Moreau
par Luant. Indre.

26. 8 - 1949

Madame la Marquise

Tous voudrez bien m'excuser
de venir vous solliciter l'aumône
d'avance je sais que vous
serez assez indulgente -
vous n'ignorez pas - la
crise d'eau dans notre
région. N'ayant plus qu'une
petite retenue insuffisante
pour abreuver mon cheptel
pourriez vous m'autoriser
à puiser le manquant
soit environ 12.000 litres
(douze cents) journallement à
un étang de votre Châss
pendant la période de
crise.

LOI du 25 JANVIER 1934

DÉCRET du 12 JUILLET 1934

ARTICLE PREMIER. — Conformément à l'article 2 de la loi du 25 janvier 1934, la garantie à laquelle sont tenues les Caisses régionales et la Caisse centrale, en vertu de l'article premier de ladite loi, s'applique au remboursement des sommes d'argent, titres et valeurs quelconques, reçus par les notaires à l'occasion des actes de leur ministère ou des opérations dont ils sont chargés, à raison de leurs fonctions et en qualité d'officiers publics.

Bénéficient notamment de cette garantie, tous les dépôts reçus tant pour l'établissement ou l'exécution d'actes authentiques, qu'à l'occasion des formalités ou opérations dont les notaires sont chargés en raison de leurs fonctions ou comme mandataires de justice.

Cette garantie comprend aussi les pièces ou objets quelconques dont les notaires sont dépositaires au même titre.

La garantie ne s'applique pas aux dépôts qui seraient reçus par les notaires en dehors des cas prévus ci-dessus.

L. DELACOU

TÉLÉPHONE 3-16

CH. Post. : LIMOGES 424-30

67. BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

CHATEAUROUX, LE II Octobre 1950

Madame la Marquise de NICOLAY
à Loiré.

Madame la Marquise,

Ce matin je suis allé à la Tête pour encaisser le fermage de Feignon et en rentrant j'ai trouvé votre carte.

Le fermage de Feignon comporte cette année 112 qx de blé à 2.516 Fr 50 correspondant à une livraison de 200 à 400 quintaux soit.....281.848 Frs à laquelle somme il convient d'ajouter la taxe vicinale et la taxe pour prestations agricoles..... 17.070 Frs
au total.....298.918 Frs

Les impôts pour l'année 1950 s'élevant à 93.200 Frs sur lesquels j'ai versé en deux fois.... 52.000 Frs
d'où une différence de... 41.200 41.200 Frs
différence..... 257.718 Frs

J'ai donc versé ce matin au crédit de votre compte à la Caisse de Crédit Agricole la somme de 257.718 francs et à celui du Percepteur d'Argenton celle de 41.200 pour solde de nos impôts 1950.

En ce qui concerne votre venue pour le 24 de ce mois je suis au regret de vous dire que je ne serai pas libre à ce

moment là pas plus d'ailleurs que jusqu'à la fin du mois sauf le
Mardi 31 Octobre où je pourrai me tenir à votre disposition en
vous priant toutefois de me prévenir sans retard ayant à fixer
mes expertises au moins 15 jours à l'avance.

Veillez agréer, Madame la Marquise, l'expression de mes
respectueux et dévoués sentiments.

Madame la Marquise

Je suis au regret de vous dire que je ne serai pas libre à ce
En ce qui concerne votre venue pour le 24 de ce mois
Percepteur d'Argenton celle de 41.200 francs et à celui du
de Crédit Agricole la somme de 227.718 francs et à celui du
L'ai donc versé ce matin au crédit de votre compte à la Caisse
différence de 41.200
41.200 Frs
sur lesquels j'ai versé en deux fois... 22.000 Frs
les impôts pour l'année 1930 s'élevant à 23.200 Frs
au total... 227.718 Frs
mais et la taxe pour prestations agricoles... 17.070 Frs
à laquelle somme il convient d'ajouter la taxe vicie-
quintaux soit... 281.848 Frs
de 216 à 231 le 50 correspondant à une livraison de 200 à 400
Le fermage de Reignon comporte cette année 112 px
fermage de Reignon et en restant j'ai trouvé votre carte.
Ce matin je suis allé à la tête pour encaisser le

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 3 Janvier 1951

Madame la Marquise de NICOLAY
Château des Noyers par Loiré.

Madame la Marquise,

Je m'empresse de répondre à votre honorée du 2 courant.
Je n'ai encore rien reçu de Robinet mais je compte le voir
Samedi prochain. Depuis huit jours notre contrée est recouverte de
neige et de verglâs rendant impossible toute circulation. Heureusement
qu'aujourd'hui nous sommes en plein dégel. C'est probablement cette
état de choses qui est la cause du léger retard de Robinet. Dans tous
les cas vous pouvez être assurée que je vous enverrai les fonds le
jour même du versement.

Je compte pêcher l'étang de Châbenet cette année de façon
à pouvoir en pêcher un chaque année. *Je ne puis préciser la date de cette*

Veillez agréer, Madame la Marquise, l'expression de mes
respectueux et dévoués sentiments.

Delcou
Je pêche qui dépendra de la facilité de venir de façon et
aussi de la mise au tir pendant au moins 15 jours.
De mieux la température car il faut éviter la gelée.

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16
CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 6 Janvier 1951

Madame la Marquise,

Ayant encaissé ce jour, le fermage Robinet j'en ai immédiatement versé le montant au crédit de votre compte à la Caisse de Crédit Agricole, dont détail

1°-66 qx de blé à 2.516 Fr 50 =.....	166.089	
2°- Taxe vicinale et prestations familiales agricoles.....	14.670	180.759 Fr
Payé à Pornet mécanicien à Tendu pour réparation de la pompe de la Feuillée.....		9.466 Fr
Versé à la Caisse de C A.....	171.293 Fr	=====

Veillez agréer, Madame la Marquise, l'expression de mes respectueux et dévoués sentiments.

Delacou

64
141
155

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16
CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 1er Mars 1951

Madame la Marquise,

J'ai bien reçu votre lettre du 26 courant me transmettant l'avis de demande de prêt faite par Feignon et au sujet de laquelle il n'y a, en effet, pas lieu de s'opposer.

En ce qui concerne les 20.000 francs que je vous ai fait parvenir, ils proviennent de la pêche de l'étang de Chabenet qui a produit 41.000 francs, somme sur laquelle j'ai conservé 41.000 francs pour en cas de besoin.

Depuis lors il m'a fallu pêcher de toute urgence l'étang neuf qui se trouve à proximité de la garderie à cause du très mauvais état de la vanne qui menaçait de s'écrouler. Malheureusement à cause de son mauvais état général cet étang ne produit plus rien et je n'ai récupéré que 3.850 francs de poisson. Aussi je vais le laisser à sec pendant au moins un an pour d'une part faire réparer la vanne et d'autre part essayer d'améliorer son état général.

J'espère qu'il vous a été possible de vous entendre avec votre Contrôleur qui n'ignore pas que les plans cadastraux non révisés comportent de très importantes erreurs, ce qui est le cas pour celui de Tendu.

Veillez agréer, Madame la Marquise, l'expression de mes sentiments dévoués.

Delacou

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

TÉLÉPHONE 3-16

CH. Post. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 3 Juillet 1951

Madame la Marquise de NICOLAY
34, Rue de Bassano PARIS (VIII^e)

Madame la Marquise,

Je reçois votre honorée du 1er courant à laquelle je m'empresse de répondre.

Je n'ai pas encore vu ROBINET que je comptais voir Samedi

dernier, mais il n'est pas venu. Comme j'irai à la Feuillée demain matin, je passerai sûrement chez lui et au cas où je ne le rencontre-

rais pas je lui ferai dire de ne pas manquer de venir Samedi prochain. FEIGNON m'a demandé le renouvellement de son bail qui

expirera au 24 Juin 1952. Il paie actuellement 112 qx de blé. Son renouvellement est de droit pendant 9 années mais le propriétaire à celui de demander la révision du prix.

A ce sujet j'ai pressenti FEIGNON qui m'a opposé un refus catégorique. Je lui ai demandé un quintal de blé. La contenance du domaine est de 117 ha. Il accepte bien de payer un quintal mais à la condition que l'on retire de sa location une pièce de terre de 17 hectares de très mauvaise qualité. Or cela est impossible et mieux vaut dans ces conditions maintenir le prix actuel surtout avec la perspective d'un nouveau prix au quintal.

La chasse est affermée pendant une durée de 3-6 ou 9 années
à votre choix des parties à compter du 1er Juillet 1950 et préavis de six
mois.

Comme la bonne entente ne semble pas régner en ce moment
chez vos locataires, je ne serais pas surpris qu'eux mêmes prennent
l'initiative de dénoncer le contrat en temps opportun. Dans le cas
contraire je me permets de vous conseiller de prendre les devants
en dénonçant le bail et de reprendre ainsi votre entière liberté
en vue d'une nouvelle location, soit aux locataires actuels si les
choses s'arrangent, soit à d'autres personnes à votre choix.

En ce qui concerne le prix de location des chasses en
Berry il n'a pas sensiblement augmenté pendant ces années dernières.
Il y a bien eu, comme un peu partout, des prix élevés mais comme le
gibier est de plus en plus rare les locataires exterminaient tout
ce qui restait en laissant la propriété complètement dépourvue de
gibier et devenue impossible à réaffermer. Il convient donc de se
montrer très prudent à ce point de vue.

Je vous prie d'agréer, Madame la Marquise, l'expression de mes
respectueux et dévoués sentiments.

Incluses je vous remets les feuilles d'impôts de l'année 1951
que Me BERNET vient de me transmettre.

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

CH. Post. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 7 Juillet 1951

Madame la Marquise de NICOLAY
34, Rue de Bassano PARIS (VIII^e)

Madame la Marquise,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai encaissé, ce matin le fermage ROBINET s'élevant à la somme de 166.089 francs représentant 66 qx de blé à 2.516 Fr 50 le quintal.

Sur cette somme j'ai retenu celle de 50.000 francs pour verser, à valoir, sur les mémoires Dejouannet s'élevant à 152.490 francs et concernant des réparations à la Tête, remplacement de fenêtres et réparations très urgentes aux porcheries ainsi que le remplacement de la bonde de l'étang Vain entièrement consommée.

Je compte régler le complément de ces mémoires, soit en livraison de bois, soit en fractionnant le versement sur des échéances ultérieures.

De ce fait j'ai donc versé à votre compte au Crédit Agricole la somme de 116.089 francs.

Je vous serais obligé de bien vouloir me retourner les mémoires Dejouannet lorsque vous en aurez pris connaissance.

Veillez agréer, Madame la Marquise, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Delacou

*+
Etat le droit que
vous avez couru
lou de votre
devenir jusqu'à*

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

CH. Post. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 13 Juillet 1951

Madame la Marquise de NICOLAY
34, Rue de Bassano PARIS (VIII^e)

Madame la Marquise,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai versé, ce jour, au crédit de votre compte au Crédit Agricole, la somme de 50.000 francs provenant de la location de chasse.

Veillez agréer, Madame la Marquise, l'expression de mes respectueux et dévoués sentiments.

Delacou

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16
CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 10 septembre 1981

Madame la Marquise

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli
des avertissements d'impôts que nous envoie M^{lle} Bernet.
Par la même occasion je vous fais savoir, qu'à
la suite d'une poussée de tension, mon mari est
paralysé du côté gauche depuis le 29 juillet.
Cependant son état semble s'améliorer, et nous
espérons que d'ici 2 mois il pourra reprendre
ses occupations.

Veuillez recevoir Madame la Marquise
mes très respectueux sentiments

M. Delacou

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16
CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE

19 Septembre 1981

Madame la marquise

Nous vous accusons bonne réception de votre lettre du 18 courant ainsi que des avertissements. après vérification mon mari vous a transmis les feuilles d'impôts le 3 juillet dernier.

L'avertissement que vous nous retournez et qui vous concerne s'applique à un complément de la taxe sur les allocations familiales agricoles - dans ces conditions nous conservons les avertissements et renvoyons à M^r: Bernet

D'arance je vous remercie
et si jamais fais de mon
côté je puisse vous rendre
service je suis à votre
disposition.

Enelly lui agréer
la marque mes plus
Respectueux salutations

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Enelly', written over a large, light-colored scribble or mark on the paper.

Ceux concernant Madame de Courson.
nous pensons que Feignon réglera son fermage
le 1^o. Octobre. Dans ce cas nous en
ferons immédiatement le versement à votre
compte au crédit agricole.

La santé de mon mari s'améliore de jour en jour
et pour votre voyage, il préférerait que vous
attendiez son complet rétablissement, ce que
nous l'espérons ne saurait tarder.

Seuilly agréer Madame la Marquise
l'expression de nos sentiments dévoués

M. Delacour

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE

25 Septembre 1951

Madame la Marquise

N. 27-9-51
Monsieur le Procureur

Je vous prie de me permettre de retenir à vos
fermeurs la somme dont ils sont redevables pour
taxe vicinale et de solidarité agricole. Je vous
serai très obligé de bien vouloir me retourner,
le plus rapidement possible, les feuilles d'avertisse-
ment d'impôt.

Je continue à aller de mieux en mieux
mon médecin considère que j'en ai eu au-
tant pour un mois avant de pouvoir marcher.

Bien cordialement
Veuillez agréer Madame la Marquise mes
très vives salutations.

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. G. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16
CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE

30 Septembre 1957

Madame la Marquise

J'ai bien reçu votre bonne lettre ainsi que les feuilles
de impôts qui T'étaient jointes - après avoir fait les renseignements
nécessaires j'en ai retourné ci-jointes en vous remerciant.

Je vous remercie également et bien vivement de vos
de gérés. Je commence un peu à marcher dans la maison
mais j'ai bon espoir que le mois d'octobre sera la limite de mes
peines.

Je n'ai pas vu Feignon hier comme je l'espérais mais j'ai
ai fait savoir que j'espérais bien le voir demain lundi - surtout
car vous pouvez être assurée qu'au plus vite, les fonds seront
déposés à votre compte et j'en ai eu avisé par un mot.
Bonne nuit.
Bonne nuit.
Bonne nuit.

L. DELACOU

TÉLÉPHONE 3-16

CH. Post. : LIMOGES 424-30

67. BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX

EXPERT TECHNIQUE POUR L'INDRE DU
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE
EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

CHATEAUROUX. LE 8 Octobre 1951

Madame la Marquise de NOCOLAY
Château des NOyers par Loiré

Madame la Marquise,

Répondant à la lettre que vous avez adressée à ma femme je m'empresse de vous adresser les renseignements qui vous intéressent.

Le fermage FEIGNON a été décompté par la Direction des Services AGRICOLES à raison de 3.343 francs le quintal x 112 qx soit 374.416 Frs somme qui a été déposée le jour même du versement au crédit de votre compte à la Caisse de Crédit Agricole de l'Indre à Châteauroux.

Voici du reste le bordereau qui a été remis à FEIGNON par les Services AGRICOLES.

En ce qui concerne la taxe vicinale ainsi que les prestations familiales agricoles FEIGNON n'ayant pas assez d'argent sur lui il a été convenu entre nous que nous réglerions cela à la fin du présent mois.

Je continue à aller de mieux en mieux et espère bien qu'à la fin de ce mois il n'en restera qu'un mauvais souvenir.

Veillez agréer Madame la Marquise, l'expression de mes sentiments respectueux.

Delouy

Cité Administrative
CHATEAUROUX

Fi - 2 n° 4542

Monsieur *Faignon Maxime*
Tendu

OBJET : Fermages.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre relative aux prix à appliquer pour des fermages payables au prix du blé au cours de la campagne 1951-1952.

Le décret du 31 Août 1951 (J.O. du 1er Septembre 1951) précise à l'article 1 paragraphe 3 que le "prix de base du blé servant au calcul des fermages et des paiements prévus en blé aux termes des conventions en cours est fixé à 3.445 frs, ce prix étant toutefois diminué du montant de la taxe statistique, soit : 30 frs et de la fraction de la taxe permanente dégressive mise à la charge des producteurs, soit .. 15 frs

Total 45 frs.

Ainsi le prix de base du quintal de blé se trouve ramené à :

$3.445 \text{ frs} - 45 \text{ frs} = \underline{3.400 \text{ frs}}$

Mais de même que pour la campagne précédente, ce prix n'est valable que pour les producteurs effectuant à leur organisme stockeur une livraison ne dépassant pas 50 quintaux, car au delà de cette quantité il y a lieu de déduire la moyenne de la cotisation de résorption dans les conditions fixées par le décret du 22 Août 1950.

Pour les blés de la récolte 1951, cette cotisation est la suivante par quintal :

de 0 à 50 Qx	exonération	
- 51 à 75 -	I/2 taux simple	30 frs
- 76 à 100 -	taux simple	60 -
- 101 à 200 -	majoration de 25 %	75 -
- 201 à 400 -	50 %	90 -
- 401 à 600 -	75 %	105 -
- 601 à 800 -	100 %	120 -
- 801 à 1.000 -	125 %	135 -
- au delà de 1.000 Qx	-	150 %	150 -

Prix à appliquer pour des fermages payables au cours du blé.

Deux cas à considérer :

1er cas : Le fermier livre à son organisme stockeur une quantité ne dépassant pas 50 quintaux.

.....

Le prix à appliquer au quintal sera le prix de base, c'est-à-dire 3.400 frs.

2ème cas : Le fermier livre à la vente plus de 50 quintaux de blé.

Aux termes du décret du 31 Août 1951 le fermier pourra déduire du prix de base (3.400 frs), la retenue moyenne qui lui sera faite par quintal sur l'ensemble de ses livraisons au titre de la cotisation de résorption.

Exemple : Prenons le cas d'un fermier ayant livré ou à livrer à son organisme stockeur 500 quintaux de blé. La cotisation de résorption sera la suivante :

de	0 à 50 Qx			
-	51 à 75	= 25 Qx x 30 frs	750	frs
-	76 à 100	= 25 - x 60 -	1.500	-
-	101 à 200	= 100 - x 75 -	7.500	-
-	201 à 400	= 200 - x 90 -	18.000	-
-	401 à 500	= 100 - x 105 -	10.500	-
				<hr/>	
Total				38.250 frs.	

La cotisation moyenne sera dans ce cas de :

$\frac{38.250 \text{ frs}}{500} = 76 \text{ frs},50 \text{ par quintal.}$

et le prix du blé de fermage sera ramené à :
 $3.400 \text{ frs} - 76 \text{ frs},50 = 3.323 \text{ frs},50.$

Il résulte de ce qui vient d'être exposé qu'un calcul devra être fait chaque fois que la livraison totale effectuée par le fermier dépassera 50 quintaux.

Les prix ainsi établis pour le calcul des fermages sont valables pour toutes les échéances à compter du 1er Septembre 1951 qu'elles soient annuelles, semestrielles ou autres à moins que de nouvelles dispositions soient prises.

Dans le cas où le fermier ne saurait pas encore quelle est la quantité de blé qu'il livrera à son organisme stockeur un règlement provisoire pourrait être fait par exemple sur la base de 3.300 frs le quintal.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

LE DIRECTEUR DES SERVICES AGRICOLES,
Pour le Directeur des Services Agricoles
Le Chef de Section Administrative,

Pour une livraison de 250 qx le prix du quintal de blé d'après les renseignements ci-dessus serait de 3.343.

Pour un fermage de 14295
 $3343 \times 142 = \boxed{374.416}^x$

EXPERTISES
RURALES ET FORESTIÈRES
VENTES ET GÉRANCES
DE PROPRIÉTÉS

CHATEAUX, LE 9 Janvier 1952

Mj
L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUX

TÉLÉPHONE 3-16
CH. POSTAUX : LIMOGES 424-30
R. C. CHATEAUX

Madame la Marquise,

M. ROBINET étant venu hier me payer son fermage
je vous ai versé à votre compte courant à la Caisse Agricole la
somme de 231.838 francs se décomposant comme suit :

66 quintaux à 3.343 Fr = 220.638 Fr
Taxe vicinale et sol. AGRI. ~~21~~ --- 21.200
241.838 Fr

LA DIFFÉRENCE Soit 10.000 Fr sera expliquée plus loin.

A la suite de réparations effectuées tant à la
TÊTE qu'à la Feuillée, réfection de bondes d'étangs, portes du garage
nous avons à payer environ 160.000 francs sur laquelle somme j'ai
versé en espèces 50.000 francs. Quant au surplus je l'ai payé au
moyen de sapins qui étaient bostrichés et à moitié morts sur les-
quels la tempête faisait de grôes ravages. En période normale ces
sapins étaient invendables mais j'ai profité d'un moment où cette
essence était assez recherchée pour la confection de caisses d'
emballages pour les vendre à M. DEJOUHANNET charpentier à la Pérouille
à raison de 4.000 francs tandis qu'à 1.000 francs je ne trouvais pas
preneur; malheureusement j'ai encore à faire procéder au bétonnage
de la grande cour aux pores de la Tête, réparer le chemin de chez
ROBINET qui est nettement impassable, Pour régler cela je fais abattre
d'autres sapins comme cela nous n'aurons pas d'argent à déboursé
et je me conformerai à vos directives à savoir d'entretenir conve-
nablement les bâtiments qui justifient la valeur de la propriété
tandis que les bois ne valent absolument rien. QUAND vous nous ferez
le plaisir de venir vous pourrez vous rendre compte de ces travaux
qui ont été exécutés consciencieusement par tous.

Au mois de Mai prochain sera célébrée à Tendu la communion de
la fille à PERRIOT; en raison de ce que ces gens n'ont que d'argent
pour vivre je me demande comment ils s'y prendront pour payer les
frais élevés de cette cérémonie et j'ai pensé qu'en raison du
salaire très réduit que nous lui versons (500 FRs PAR MOIS) vous
voudriez peut-être leur venir en aide en offrant en cette circons-
tance de l'argent pour la robe de la fillette C'est donc à cet
effet que j'ai retenu 10.000 francs sur le fermage Robinet Dans la
cas où vous accepteriez de contribuer à cette manifestation je vous
prierai de me le faire savoir et le cadeau sera fait de votre part
sinon je conserverai les fonds en caisse et personne n'en saura rien

Cet après midi je suis passé à LA FEUILLÉE CAR
ROBINET se plaint amèrement des dégâts de lapins et comme la récla-
mation est justifiée je vais faire le nécessaire auprès de M. LANGLOIS

Veillez agréer Madame la Marquise l'expression de
mes sentiments respectueux et dévoués

Delacou

L. DELACOU

67. BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16
CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 10 Novembre 1951

Madame la Marquise de NICOLAY
34 Rue de BASSANO PARIS

Madame la Marquise

Je reçois votre lettre du 9 courant ainsi que les deux avis du Percepteur d'ARGENTON qui j'écris par ce même courrier car je ne comprends pas qu'ayant versé déjà 99.500 le 3 courant on vous réclame maintenant une somme supérieure.

Par la même occasion je vous signale avoir encaissé de FEIGNON la somme de 16.200 FRANCS pour la taxe vicinale sur laquelle somme j'ai fait parvenir, hier, au Percepteur d'ARGENTON CELLE DE 14.420 francs pour complément d'allocations familiales agricoles.

Ma santé s'améliore tout doucement, mais je ne puis encore me servir de ma main et très peu de ma jambe.

En vous souhaitant un bon voyage en Allemagne je vous renouvelle Madame la Marquise, l'expression de mes sentiments respectueux et les plus dévoués.

L. DELACOU

67. BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16
CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 1er Décembre 1951

Madame la marquise de NICOLAY
34 Rue de Bassano paris (vIII)

Madame la Marquise,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, en communication une lettre de l'Inspecteur des Contributions DIRECTES d'ARGENTON relativement à l'envoi de renseignements cadastraux. Je vous en suis obligé de bien vouloir me faire connaître si je puis donner satisfaction à cette demande.

Votre respectueusement dévoué,

Châtillon - le 7 Décembre 1951

Cher Monsieur le Directeur
Le Directeur de l'Administration
de l'Etat -

Monsieur le Directeur

Je vous prie de bien vouloir
m'excuser pour le retard
de ma réponse à votre lettre
du 20 novembre dernier.

Je vous prie de bien vouloir
m'excuser pour le retard
de ma réponse à votre lettre
du 20 novembre dernier.

Je vous prie de bien vouloir
m'excuser pour le retard
de ma réponse à votre lettre
du 20 novembre dernier.

Je vous prie de bien vouloir
m'excuser pour le retard
de ma réponse à votre lettre
du 20 novembre dernier.

Je vous prie de bien vouloir
m'excuser pour le retard
de ma réponse à votre lettre
du 20 novembre dernier.

Je vous prie de bien vouloir
m'excuser pour le retard
de ma réponse à votre lettre
du 20 novembre dernier.

Je vous prie de bien vouloir
m'excuser pour le retard
de ma réponse à votre lettre
du 20 novembre dernier.

Je vous prie de bien vouloir
m'excuser pour le retard
de ma réponse à votre lettre
du 20 novembre dernier.

Je vous prie de bien vouloir
m'excuser pour le retard
de ma réponse à votre lettre
du 20 novembre dernier.

Je vous prie de bien vouloir
m'excuser pour le retard
de ma réponse à votre lettre
du 20 novembre dernier.

L. DELACOU

67. BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX

EXPERT TECHNIQUE POUR L'INDRE DU
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE
EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2122

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 14 Septembre 1949

Madame la Marquise de NICOLAY.

Madame la Marquise,

En vous retournant sous ce pli la lettre de DURIS que vous m'avez communiquée, je vous prie, en raison de l'attitude particulièrement mauvaise de cet homme lors de son départ de la Feuillée, de lui répondre par une fin de non recevoir.

De plus il y a une autre raison à ce refus. Vers la fin Juillet j'=vais autorisé un certain nombre de voisins à venir à l'étang de Chabenet puiser de l'eau ou abreuver des animaux. Or, dans la journée du 15 Août une personne dont il m'a été impossible d'établir l'identité a éprouvé le besoin de lever le pilon de l'étang de telle sorte que si le garde ne s'était pas trouvé à passer à cet endroit à ce moment là, notre étang eut été entièrement vidé et notre poisson perdu. Aussitôt avisé je me suis rendu sur place et ai interdit à tout le monde l'accès à l'étang. Après tout ce qu'il a commis au domaine DURIS est bien capable d'aboit accompli cet acte de barbarie. Sachant d'avance la réponse il s'est d'ailleurs bien gardé de s'adresser directement à moi.

Les réparations à la Pête sont très avancées. J'y suis passé Mercredi dernier à ce moment là les toitures étaient

1221 Avenue de la République - Paris

chemin conduisant à la tête qui se trouve dans un état lamentable, le Commune de Tenne prétendant qu'il était privé tandis que j'aurais qu'il était communal - le cadastre étant incertain -

Je vous prie de adresser une demande de renseignements à la Direction des Contributions Directes qui vous répondra que - après le recensement cadastral de chaque territoire communal -

vous devez faire passer cette lettre au Maire de Tenne qui a mis des plans à votre disposition sous la seule condition qu'elle soit homologuée par le Douviers et qui a été un affaire entendue -

Je vous prie de m'adresser le Marguier de Tenne ainsi que les renseignements que vous voudrez et vous en remercie -

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

Le Maire de Tenne, Monsieur de Tenne, a été informé de votre demande et vous prie de lui adresser votre lettre. Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE

25 Décembre 1951

Madame la marquise

Je ne voudrais pas arriver en retard
pour vous offrir, tout au nom de mon épouse
qu'au mien, ainsi qu'à vos enfants, tous vos
voeux de bonne et heureuse année et surtout
une bonne santé, ce que j'apprécie, mais même
tout particulièrement en ce moment. Je
s'entendait également que vous ne laissiez pas
s. croquer 1952 sans venir nous revoir. D'ici là
je ne soignerais bien de faire à pouvoir vous
accompagner dans vos retours, ce dont je

Je suis encore incapable de faire un mouvement
Or ce n'est qu'à moi de consulter un éminent
médecin de Tours qui m'a assuré la guérison
totale à condition d'être patient c'est à dire
3 ou 4 mois (il y aura 5 mois de suite que j'ai
trubi)

Dans tous les cas voyez, j'en suis sûr, sans
inquiétude pour vos domaines que je continue à
visiter - notamment un Robinet que j'ai vu il y
a 15 jours et qui m'a promis de venir samedi
pour son fermage que j'enverrai de suite que
je le recevrai.

Je vous prie, Madame le Marquis,
l'assurance de mes sentiments respectueux
dévoués.

Delaunoy

M. LANGLOIS

IMPRIMEUR

ARGENTON-SUR-CREUSE

(INDRE) TÉL. 61

Argenton, le 8 Juillet 1952.

Madame la Marquise de NICOLAÏ
34, rue de Bassano
P A R I S

Madame,

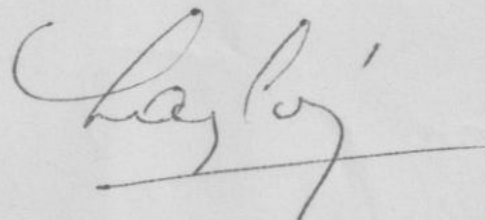
Je m'excuse tout d'abord de ne vous avoir pas écrit plus tôt, ainsi qu'il en avait été convenu, étant depuis quelque temps très surmené par les affaires.

M. DELACOU m'a informé ce matin que vous comptez toujours être des nôtres pour l'ouverture de la chasse aux canards. Je suis personnellement très heureux de votre décision et mes camarades auront eux aussi plaisir à vous recevoir.

J'ai indiqué à M. DELACOU que nous vous attendrions à la GARDERIE le lundi 14 juillet entre 8 et 9 heures

D'après les quelques renseignements que je possède, nous devrions avoir la chance de rencontrer quelques canards et nous profiterons, si vous voulez bien, de notre rencontre pour parler de la question du renouvellement du bail.

Entre temps, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments très respectueux.



L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 20 Avril 1952

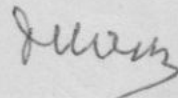
Madame la Marquise,

J'ai bien reçu votre lettre du 17 courant dont je vous remercie; J'ai revu FEIGNON, hier, et je lui ai reparlé de son bail. Il s'obstine à prétendre que vous lui avez renouvelé aux mêmes conditions que le précédent. Or le précédent était à 100, 106 ET 112 quintaux et comme selon lui le nombre de quintaux n'a pas été nettement précisé il en conclut qu'en payant 106 quintaux il se montre généreux.

Voilà sa conception, mais la vôtre n'est pas la même et j'ajouterai la mienne non plus car, lorsque nous parlions des mêmes conditions nous entendions celles appliquées au moment présent c'est à dire 112 quintaux, mais pour lui faire entrer cela dans la tête n'est pas chose facile. Je lui ai dit que pour nous conformer à la loi nous irions devant le tribunal paritaire ce dont il semble avoir grand peur. Il ne cesse de me parler du bail de son père beaucoup plus avantageux que le sien.

Je compte revoir FEIGNON dans les prochains jours et je vous tiendrai au courant.

Votre respectueusement dévoué



L. DELACOU

67. BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX

EXPERT TECHNIQUE POUR L'INDRE DU
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE
EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16
CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 4 octobre 1951

Madame la Marquise

J'ai le plaisir de vous informer que j'ai
versé, ce jour, à la caisse agricole - crédit de
rot. compl. de la somme de 374.415 ₣ - montant
du fermage de la 1^{re} et. Faiguas étant venu
me le verser - l'instant -

Très respectueusement dévoué

Delcou

Châteauroux, le 29 Avril 1952

Madama la Marquise de NICOLAY
Château des Noyers à Loiré

Madame la Marquise,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre pli ainsi que de votre lettre du 26 courant et des polices de la Mutuelle de l'INDRE.

À ces pièces était également jointe une lettre de la Mutuelle de Poitiers que je vous retourne ci-incluse.

Selon les projets de la Mutuelle de l'INDRE le montant des primes s'élèverait à la somme de 45.821.000 par an tandis que si je comprends bien, ces primes à la Mutuelle de Poitiers ne s'élèveraient qu'à 31.720.

Dans le cas présent je me permets de vous faire remarquer ou plutôt d'attirer votre attention sur les points suivants:

La Mutuelle de l'Indre est une Société locale très répandue dans la région, ses tarifs sont très inférieurs à ceux des compagnies à primes fixes, elle accorde, chaque année, une ristourne qui ne s'élève jamais au dessous de 15 %, c'est ainsi que pour 1952 elle nous a ristourné 1.503 F. LA plupart des risques agricoles sont assurés chez elle ainsi que toute la Bourgeoisie de la région. Quant à la Mutuelle de Poitiers, je n'en avais jamais entendu parler, par conséquent j'ignore ce qu'elle vaut ni comment elle règle ses sinistres, tout ce que je sais c'est que la Mutuelle de l'INDRE règle les siens dans un délai de huit jours et que ces règlements sont d'autant plus facilités que son siège se trouve au chef-lieu car je me permets d'attirer en outre votre attention sur un point capital c'est à dire que lorsqu'il s'agit d'encaisser des primes les compagnies sont toujours bonnes, tandis que lorsqu'il s'agit de règlement de sinistres, la situation change de tout en tout.

Ainsi que vous avez bien voulu me le demander je vous indique ci-après les dates d'expiration de vos polices en cours à la M. de l'Indre en vous signalant que le délai pour donner congé est de six mois d'avance

Garderie-LA Tête-La Feuillée et le Pont 29 Juin ~~1946~~ 1956

Les BOIS 21 Avril 1944

J'écris à nouveau à FEIGNON qui fait preuve d'un entêtement stupide.

Veuillez agréer, Madame la Marquise, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

J. L. ...

* 0 45 au lieu de 260

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE

28 Juin 1952

II H 30

Madame la Marquise,

Enfin je viens de toucher langlois qui m'a dit être d'accord avec vos conditions et qu'il se trouverait le 14 Juillet aux étangs de la Feuillée.

Je me promets de vous signaler qu'il conviendra d'établir un bail comportant des conditions très précises notamment en ce qui concernent les lapins.

J'attends toujours Robinet !

Votre respectueusement dévoué,

15^e

Delacou
Toujours pas de Robinet - je doute fort qu'il vienne maintenant.

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE

5 Juillet 1952

Madame la Marquise

J'ai l'avantage de vous informer que ROBINET est venu ce jour verser le montant de son fermage échu le 24 Juin écoulé soit 66 quintaux de blé à 3.343 Fr ~~2~~ 220.638 Fr déduction d'une somme de 33.800 Fr, somme avancée par ROBINET pour payer un nommé PROT employé à la réparation du chemin conduisant au domaine.

J'ai donc versé à votre compte du Crédit agricole 186.838 Fr

Votre respectueusement dévoué,

Delacou

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16
CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 3 Juin 1952

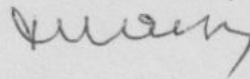
Madame la MARQUISE,

M'étant mis d'accord avec FEIGNON pour le renouvellement de son bail, je vous adresse, ci-joint, un projet de compromis en vous priant de bien vouloir me faire savoir si vous en acceptez les termes. Vous remarquerez que FEIGNON a fini par accepter 12 quintaux de blé comme prix de fermage, mais ce n'a pas été sans une vive résistance.

Vous êtes sans doute au courant que moyennant une surprime de 5 % le propriétaire d'un immeuble peut exonérer son fermier de ses risques locatifs sur les bâtiments qu'il occupe. C'est un grô s avantage pour le fermier qui rembourse à son propriétaire cette surprime de 5 %. FEIGNON qui a appris cela n'a pas manqué de me demander à profiter de cette disposition.

Avant tout il conviendrait de savoir la décision que vous avez prise au sujet des assurances, car l'affaire est toujours en suspens.

Votre respectueusement dévoué,



L. DELACOU

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POST. : LIMOGES 424-30

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

CHATEAUROUX, LE

28 Juin 1952

Madame la MARQUISE,

J'ai bien reçu votre carte du 27 et j'ai immédiatement téléphoné chez LANGLOIS à Argenton où l'on m'a répondu que M. Langlois se trouvait à Châteauroux, j'ai téléphoné à Châteauroux où l'on m'a répondu que Langlois était sorti mais qu'il me rappellerait sitôt rentré j'ai téléphoné à nouveau à Argenton ce matin mais Langlois n'était encore pas là. Cela fait 2 communications pour Argenton et une pour Châteauroux de perdues par la négligence de ce Monsieur. Si son bail avait été résilié il y a longtemps qu'il serait venu me voir mais comme il a l'impression que vous ne voulez rien entreprendre il laisse aller. A mon avis et je vous l'ai déjà conseillé il convenait de reprendre notre liberté et à ce moment là nous aurions fait ce que nous voulions.

Je serai sûrement ici au 14 Juillet, bien que je m'absenterai peut-être le jeudi 10 et le 14 mais je serai sûrement chez moi les autres jours. Inutile d'ajouter que je serai enchanté de connaître Monsieur votre gendre. Ayez l'obligeance de me mettre un mot pour me préciser le jour exact de votre venue.

Je compte voir Robinet dans la journée et vous enverrai les fonds aussitôt. Votre bien dévoué

14 Septembre 1949
CHATEAUXROUX LE

réparés et le pavage de la bouverie est en cours.

Je prends bonne note de surveiller le paiement

du terme de Feignon.

Veillez agréer, Madame la Marquise, l'expression de
mes respectueux et dévoués sentiments.

En vous remerciant sous ce pli la lettre de DURIS
que vous m'avez communiquée, je vous prie, en raison de l'attente
particulièrement mauvaise de cet homme lors de son départ de la
Fénelles, de lui répondre par une fin de non recevoir.
De plus il y a une autre raison à ce refus. Vers la
fin juillet j'avais autorisé un certain nombre de vôtains à venir
à l'étang de Chabenet puiser de l'eau ou à braver des animaux. Or,
dans la journée du 15 août une personne dont il m'a été impossible
d'établir l'identité a éprouvé le besoin de lever le pion de l'
étang de telle sorte que si le garde ne s'était pas trouvé à passer
à cet endroit à ce moment là, notre étang eut été entièrement vidé
et notre poisson perdu. Aussitôt, avisé je me suis rendu sur place et
ai interdit à tout le monde l'accès à l'étang. Après tout ce qu'il
a commis au domaine DURIS est bien capable d'apport accompli de
acte de barbarie. Sachant d'avance la réponse à s'attendre d'ailleurs
bien gardé de s'adresser directement à moi.
Les réparations à la fête sont très avancées. L'y
suis passé mercredi dernier à ce moment là les coltures étaient

L. DELACOU

87 BOULEVARD GEORGE SAND

CHATEAURoux

EXPRIT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAURoux 2128

TÉLÉPHONE 3-18
CH. POST. LIMOGES 414-20

CHATEAURoux LE 28 Juin 1952

Madame la MARQUISE,

Je suis agréablement ici au 14 juillet, bien que je m'absente peut-être le jeudi 10 et le 14 mais je serai sûrement chez moi les autres jours. Inutile d'ajouter que je serai enchanté de connaître Monsieur votre grand-père. Avec l'obligance de me mettre un mot pour me préciser le jour exact de votre venue.

Le compte voir Robinet dans la tournée et vous enverrai à ce moment là nous aurions fait ce que nous voulions.

J'ai déjà conseillé il convenait de reprendre notre liberté et voulez rien entreprendre il laisse aller. A mon avis et je vous serais venu me voir mais comme il a l'impression que vous ne ce Monsieur. Si son bail avait été réalisé il y a longtemps qu'il Argenton et une p ur Châteauroux de perdues par la négligence de Langlois n'était encore pas là. Cela fait 2 communications pour A atôt rentré j'ai téléphoné à nouveau à Argenton ce matin mais on m'a répondu que Langlois était sorti mais qu'il me rappellerait glois se trouvait à Châteauroux, j'ai téléphoné à Châteauroux on l'a téléphoné chez LANGLOIS à Argenton on l'on m'a répondu que M. Lan J'ai bien reçu votre carte du 27 et j'ai immédiatement

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POST. : LIMOGES 424-30

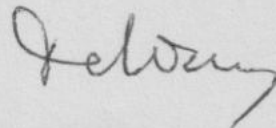
CHATEAUROUX, LE 8 Juillet 1952

Madame la Marquise,

Je reçois à l'instant votre lettre de Dimanche et, selon votre désir, je viens de vous retenir à l'hôtel de France deux chambres pour Dimanche soir, ainsi qu'une place au garage

Je viens aussi de téléphoner à Langlois qui doit vous écrire aujourd'hui et que je dois voir demain mercredi; d'ores et déjà l'heure du rendez-vous aux étangs est projetée entre 8 et 9 heures du matin. Personnellement je crois que le meilleur endroit pour chasser sera l'étang neuf, le plus rapproché de chez Perriot où l'on considère qu'il y a 80 jeunes canards. IL y en a bien aussi dans les deux autres étangs mais ils sont beaucoup plus difficiles à approcher. Je crois q'en cas de beau temps vous passerez un moment agréable ainsi que Monsieur votre Gendre. Dans tous les cas il reste bien convenu que nous nous verrons Mardi.

Veillez agréer Madame la Marquise, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.



L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE

Mercredi 9 Juillet

Madame la Marquise -

Dans le cas où vous n'arriveriez pas trop
tard dimanche (avant 9^h) vous serait-il
possible de venir chez moi - je serais heureux de
vous parler pour vous demander si nous
pourrions nous voir le matin seulement du
mardi 15 ayant l'intention de me rendre à
Bourges l'après midi pour consulter un
médecin - Pour le cas où j'en pourrais

pas dimanche soir. j ne permets de
vous conseiller la prudence pour les
étrangers Vain et chateaux qui d'abord
contiennent moins de comards mais
aussi et surtout sont les plus dangereux

Laurs que ne li itoyens neuf vous ne
craignent rien et c'est sur celui-ci où
à tiennent les comards

Votre respectueusement dévoué

Delany

105
106
107

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 28

juillet 1952

Madame la Marquise

Le petit mot m'annonçait la naissance de
votre petit fils, me parvient à l'instant et je
ne puis pas attendre pour vous dire toute la joie
que il nous a causé, aussi ma femme et moi
adressons, de tout notre cœur, tous nos compliments
à Madame et Monsieur de Montgailhard et plus
particulièrement tous nos vœux de bon rétablis-
sement pour le nouveau.